Union Nationale Interprofessionnelle des Retraités et retraitées
Union syndicale Solidaires

Union syndicale Solidaires Retraités Retraitées

144 Bd de la Villette 75019 Paris
Tél : 01 58 39 30 20 - Fax : 01 43 67 62 14
unirs@solidaires.org - www.solidaires.org/

Note n° 13 aux retraitées et retraités adhérant à Solidaires

Le 23 janvier 2016

Bonne année 2016 !

Appel unitaire à l'action du 10 mars

Les organisations syndicales de retraités UCR-CGT, UCR-FO, UNAR-CFTC, UNIR-CFE-CGC, SFR-FSU, UNIR-Solidaires et les associations de retraités FGR-FP, LSR, UNRPA-Ensemble & solidaires se sont rencontrées le vendredi 18 décembre 2015.

Elles ont constaté, malgré l'état d'urgence, la mobilisation dans les départements le 24 novembre : manifestations et rassemblements lorsqu'ils étaient autorisés, transformation de manifestations prévues en rassemblements, conférences de presse ayant reçu un bon écho dans les médias, interpellations des parlementaires, audience auprès des préfets, etc.

Elles ont pris acte des reculs sociaux sur les retraites qui risquent de s'accroître selon quelques rapports (OCDE sur l'âge de départ, cour des comptes sur la réversion).

Elles décident :

- **De demander une rencontre à M. Macron, ministre des finances, sous forme de lettre ouverte, au sujet de la demi-part fiscale** aux veuves et veufs, dont les importantes conséquences financières ont incité le gouvernement à décider de ne pas faire payer les impôts locaux aux personnes n'y étant pas assujetties les années précédentes. Elles revendiquent la remise en place de cette demi-part.
- **De mobiliser le jeudi 10 mars sur la revendication centrale du pouvoir d'achat en baisse** à cause du retard grandissant entre la revalorisation des pensions par rapport au salaire moyen, de l'augmentation de la fiscalité spécifique aux retraité-e-s, du poids grandissant des dépenses contraintes des personnes âgées, notamment en matière de santé.
  Elles revendiquent une revalorisation des pensions en fonction de l'augmentation du salaire moyen et une pension au moins égale au SMIC revalorisé, pour une pension complète.
- **D'appeler les organisations de retraité-e-s** dans les départements à se rencontrer, afin d'amplifier la mobilisation et de préparer dès maintenant la mobilisation du 10 mars.

Les 9 organisations se réuniront le vendredi 29 janvier pour préciser les modalités de cette action et les revendications communes.

Complémentaire santé retraites

En 1980, la sécu remboursait 80 % des soins. Depuis, les gouvernements ont inventé tickets modérateurs, forfaits, franchises, dépassements d'honoraires qui ont affaibli la sécu qui ne prend plus en charge que 55 % des soins courants dits de ville. Ils ont rendu indispensables les complémentaires santé qu'ils ont développées en créant la CMU-C en 2000, l'aide à la complémentaire santé en 2004, les exonérations fiscales et sociales pour les complémentaires d'entreprises et maintenant l'obligation d'une complémentaire santé dans les entreprises, puis la recherche d'autres complémentaires pour les non salarié-es, y compris pour les plus de 65 ans.

Fragiliser la sécu et la solidarité nationale, et développer les complémentaires représente un choix politique, le montant des cotisations versées aux organismes complémentaires couvrirait totalement le déficit de l'assurance maladie. Le gouvernement aurait pu, dans le cadre de la Sécurité Sociale, mettre en place une complémentaire publique récupérant toutes les sommes versées aux complémentaires privées.

Le gouvernement voulait aussi fragiliser les mutuelles en les mettant en concurrence avec les assurances, en les étouffant par une segmentation du marché permettant d'adapter les tarifs aux risques (les assurances attirent les jeunes moins malades – les mutuelles jouaient la solidarité intergénérationnelle par un tarif identique). Le président de la Mutualité française a insisté : *« Les trois-quarts de nos contrats ont des cotisations qui n'augmentent pas plus vite que l'âge des souscripteurs, alors que chez les assureurs, seuls 15 % des contrats répondent à cette exigence »*, Les mutuelles, proches de la gauche, ont réussi à obtenir une modification de la loi.

Pour les plus de 65 ans, la loi de financement de la sécurité sociale pour 2016 met en place des contrats complémentaires santé labellisés. L'article 33 de la loi prévoit la création, au 1er janvier 2017, d'un crédit d'impôt (au titre de la taxe de solidarité additionnelle) en cas de souscription d'un contrat d'assurance complémentaire en matière de santé ayant fait l'objet d'une labellisation.

Un décret devrait préciser un tarif attractif pour conserver l'ancienne complémentaire santé de salarié-e, à laquelle l'employeur ne contribue plus : l'augmentation du tarif sera lissée sur trois ans (application de l'article 4 de la loi Évin de 1989) et ce tarif serait limité à 1,25 de l'ancien tarif la 2e année et 1,50 la 3e année.
Mais les institutions de prévoyance s'inquiètent du « surcoût » de ce contrat et les assurances de l'absence de marge…

Dernière minute de la réunion du CA de l'UNIR Solidaires des 20 et 21 janvier : le sujet d'actualité de la complémentaire santé sera le sujet de discussion pendant l'après-midi de l'AG de l'UNIRS, le jeudi 21 avril.

Un groupe de travail se met en place, en s'appuyant sur l'expérience de quelques-un-e-s avec leur mutuelle d'entreprise, dans laquelle siège les organisations syndicales.

Merci aux personnes intéressées par ce groupe de se faire connaître.

L'OCDE veut encore des « réformes »

Un rapport de l'OCDE montre que tous les pays ont « réformé » les retraites, diminué les droits à pension, repoussé l'âge de départ à 67 ans et certains envisagent 70 ans en profitant de l'augmentation du taux d'emploi des 55-64 ans, qui reste pourtant faible (57 % en moyenne). Pour un pays sur deux, cela a diminué durablement leurs dépenses en retraite, à tel point que, pour un sur trois, il a fallu aider certains retraité-e-s et accorder une place plus importante aux « filets de sécurité » (22 % des revenus moyens). L'OCDE craint « *un risque croissant de retraites futures insuffisantes dans certains pays* ». De plus, l'indexation des pensions sur les prix et non les salaires augmentant plus vite « *risque d'alimenter la pauvreté parmi les retraités* ».

Ce constat de risque de pauvreté des retraité-e-s n'empêche pas l'OCDE de préconiser davantage d'économies en France, pour « *assurer la viabilité du système de retraites* » : « *la France se réforme presque trop en matière de retraites. Le problème, c'est que les mesures ne vont pas assez loin* ». Elle suggère :

- La mise en place d'un régime unique, une « *convergence des règles des différents régimes beaucoup trop atomisés, pour aller vers un système universel plus lisible et simple à piloter* ».
- Le report de l'âge de départ, car la durée de 27,2 ans passée à la retraite est plus élevée que les 22,3 ans en moyenne dans les 34 pays.
- La suppression des majorations familiales accordées aux parents d'au moins trois enfants.
- La fin de l'abattement fiscal de 10% pour frais professionnels
- L'alignement des taux de cotisation maladie et CSG retraités sur ceux des actifs.

Fonds de pension français ?

Le ministre de l'économie Macron lance des sondes. Lors d'une conférence organisée par la Fédération française des sociétés d'assurances, il a souhaité développer des « *fonds de pension à la française* » pour financer l'économie en utilisant les 130 milliards d'euros d'encours des activités de retraite professionnelle, comme les plans d'épargne pour la retraite collectif (Perco) et les contrats de retraite supplémentaires conclus dans le cadre d'une entreprise.